

Les taux changent chaque année. Vous trouverez ci-dessous les taux pour 2026-2027 :

Groupe	Pays de destination	Mobilité d'études 2026-2027	Mobilité de stage 2026-2027
Groupe 1	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Italie, Lichtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède	292€	442€
Groupe 2	Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie	242€	392€
Groupe 3	Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie	242€	392€

Documents obligatoires pour obtenir la bourse Erasmus+

- L'étudiant devra remplir et signer le **Contrat de Mobilité** (envoyé par les Relations Internationales)
- L'étudiant devra remplir et signer le **Contrat de Stage** (envoyé par les Relations Internationales)
- L'étudiant devra compléter le **test de langue** en ligne en début de mobilité
- L'étudiant fera parvenir au Relations Internationales :
 - o Copie de la Carte d'identité ou Passeport en cours de validité
 - o Copie de la Carte Européenne d'Assurance Maladie valable sur la totalité de la mobilité
 - o Attestation de Responsabilité Civile couvrant la période de stage à l'étranger
 - o RIB pour recevoir la bourse Erasmus+
 - o Copie de la CVEC pour l'année académique en cours
- A la fin de la mobilité, compléter le **Rapport de Participation** (envoyé par Erasmus+)
- A la fin de la mobilité, retourner **l'Evaluation de stage** qui se trouve dans le Contrat de Stage

Versement de la bourse Erasmus+

La bourse Erasmus+ sera versée en 2 fois par l'ISG :

- Premier versement (70% de la bourse) aura lieu dans les premières semaines après réception du Contrat de Mobilité, du Contrat de Stage, de l'évaluation linguistique, de la pièce d'identité, de la CEAM, du RIB, de l'attestation de Responsabilité Civile et de la CVEC.
- Deuxième versement (30% de la bourse) aura lieu à la fin de la mobilité après confirmation de la soumission du Rapport du Participant, et réception de l'évaluation de stage.

Aucune bourse ne sera versée dans son intégralité si l'étudiant n'observe pas les obligations citées. Si le Rapport de Participation n'est pas rempli dans le délai imparti l'étudiant devra rembourser la bourse perçue.